



CSE À ATTRIBUTIONS LIMITÉES
ENTREPRISES DE 11 À 49 SALARIÉS

QUAND ?

DEUX CONDITIONS



À PARTIR DE
11 SALARIÉS



sur une période de
12 mois consécutifs



L'employeur doit organiser les élections professionnelles dès lors que **l'effectif est atteint**.

CONDITIONS DES ÉLECTIONS

MEMBRES ÉLUS PAR LES SALARIÉS POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

- De 11 à 24 salariés : **1** membre titulaire et **1** membre suppléant
- De 25 à 49 salariés : **2** membres titulaires et **2** membres suppléants



ET SI...

PERSONNE NE SE PRÉSENTE AUX ÉLECTIONS ?

L'employeur constate la carence totale de candidature et **envoie le procès-verbal** de carence à **l'inspection du travail**.

LE RÔLE DU CSE

PORTE-PAROLE DES SALARIÉS & RÉFÉRENT DE L'EMPLOYEUR



- **Présenter à l'employeur les revendications individuelles et collectives des salariés** qui portent sur les salaires, l'application de la législation légale et la protection sociale, l'application d'accords collectifs
- **Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail**
- **Être consulté par l'employeur** lorsque celui-ci envisage un **licenciement collectif** pour motif économique ou un **licenciement pour inaptitude**
- **Être consulté par l'employeur** sur **certains sujets RH** (ordre des départs en congés, modification de conditions de travail, etc.)
- **Exercer le droit d'alerte** et solliciter l'aide de l'inspection du travail dans certains cas

CONCRÈTEMENT ?



RÉUNIONS MENSUELLES ENTRE L'EMPLOYEUR ET LE CSE

- **L'employeur convoque le CSE** par tous moyens
- Le **CSE précise l'objet des demandes** qui seront vues pendant la réunion au moins 2 jours avant
- Chaque **réunion** fait l'objet d'un **compte-rendu** écrit, répondant aux questions du CSE
- Ces comptes-rendus sont consignés dans un registre, à la disposition de l'inspection du travail



RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES SUR DEMANDE DU CSE, EN CAS D'URGENCE



QUELS MOYENS SONT DONNÉS AUX ÉLUS DU CSE ?

Local à la disposition du CSE, pouvant fermer à clé, avec le matériel minimum (table, sièges, armoire) et conforme aux règles d'hygiène (aération, lumière, etc.)

Chaque élu titulaire dispose de 10 heures par mois de crédit pour mener à bien sa fonction :

- Non reportable d'un mois sur l'autre
- Simplement informer l'employeur, pas d'autorisation préalable requise

Chaque élu bénéficie d'une **protection contre le licenciement**, pendant toute la durée du mandat et jusqu'à 6 mois après la fin du mandat

GOOD TO KNOW

Le CSE de moins de 50 salariés n'a pas la personnalité civile

> **Il ne peut pas agir en justice**

ET SI...L'EMPLOYEUR NE RESPECTE PAS SES OBLIGATIONS ?



Infraction pénale, constitutive du délit d'entrave (1 an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende)



Les **licenciements** pour motif **économique** et pour **inaptitude** (d'origine professionnelle ou non) peuvent être **requalifiés** sans cause réelle et sérieuse pour défaut de consultation du CSE (= dommages et intérêts)

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

L'équipe Stengelin Ressources Humaines reste à votre écoute pour toutes demandes complémentaires afin de vous accompagner et de vous conseiller au mieux dans vos démarches.